

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 septembre 2018 à 19h30

L'an deux mille dix-huit, le trois septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Gingolph, convoqué régulièrement en date du vingt-sept août deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine Pflieger, **Maire** :

Présents : 10

MAIRES-ADJOINTS : Guy Bailly, Rémi Couzinié

CONSEILLERS : Gérald Craquelin, Jocelyne Rochias, Lucie Cottencin, Gautier Hominal, Stéphanie Leroy, Marjorie Horvath, Bernard De Piccoli

ABSENTS (4) : Olivier Lassoudry, Charlotte Clercq-Franchetti, Benjamin Pinta, Alexandre Fornay

POUVOIRS (1) : Charlotte Clercq-Franchetti à Stéphanie Leroy

Secrétaire de séance : Stéphanie Leroy

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Stéphanie Leroy est désignée pour remplir cette fonction.

Autorisation de louer le logement communal de type T3 nouvellement créé au chemin des granges, ancien site des salaisons

A la suite de la création de deux logements communaux dans l'ancien site des salaisons, dont l'acquisition a été menée par l'EPF 74 et mis à disposition de la Commune par le biais d'une convention, Madame le Maire propose au conseil de :

- Louer le second logement de type T3 de 60 m², en temps que logement de fonction, au loyer de 950 € par mois avec une révision annuelle du loyer selon l'indice IRL du 4ème trimestre publié par l'INSEE chaque année ;
- Avec un dépôt de garantie de 950 €,
- Le logement sera mis à la location dès le 1er octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer un bail de location selon les modalités définies ci-dessus.

Autorisation de louer le logement communal type T2, nouvellement créé au chemin des granges, ancien site des salaisons

A la suite de la création de deux logements communaux dans l'ancien site des salaisons, dont l'acquisition a été menée par l'EPF 74 et mis à disposition de la Commune par le biais d'une convention, Madame le Maire propose au conseil de :

- Louer le premier logement de 35 m2 au loyer de 600 € par mois avec une révision annuelle du loyer selon l'indice IRL du 4ème trimestre publié par l'INSEE chaque année ;
- Avec dépôt de garantie de 600 €
- Le logement sera mis à la location dès le 4 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer un bail de location selon les modalités définies ci-dessus.

Géraldine Pflieger
Maire de Saint-Gingolph